

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-286

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2022-286

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Actions collectives - Subventions - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Eléments de contexte

La crise sanitaire a modifié les pratiques des opérateurs jeunesse de la Métropole concernant leurs demandes d'actions collectives sur le premier semestre 2022. De manière anticipée, ils se sont mobilisés, en amont de leur période forte d'action collective, afin de soutenir les jeunes en difficulté et de prévenir au mieux les risques liés à la crise.

Le règlement d'intervention du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) prévoit de soutenir les actions collectives à destination des jeunes portées par les associations d'insertion sociale et professionnelle. L'étude sur la jeunesse vulnérable en cours et menée par le cabinet Pluricité-l'Autre entreprise, avec l'aide des services, vise entre autres objectifs une adaptation du mode de soutien de ces actions collectives pour une réponse territoriale au plus près des besoins des jeunes. L'année 2022 est donc à considérer comme une année de transition pour ces actions collectives et sera l'occasion de construire, avec les opérateurs, un nouveau modèle d'intervention pour 2023. Celui-ci sera travaillé avec les partenaires du FAJ lors des concertations territoriales à l'œuvre de cette étude durant le printemps 2022 en vue des préconisations opérationnelles attendues en juin prochain pour le FAJ de demain.

Présentation des projets du premier semestre 2022

1. Insertion des jeunes

➤ **Mano**, est le projet de la mission locale de Bordeaux en lien cette année avec la mission locale des Graves, qui souhaitent encourager la création de supports liés aux domaines du cinéma et de l'audiovisuel. L'objectif est de favoriser l'accès des jeunes dans ces secteurs peu accessibles. Près de 25 bénéficiaires sont mobilisés, contre 10 l'an dernier. Ils ont pour projet de travailler dans ces métiers et plus largement dans le secteur culturel. L'action permet de mobiliser ces publics dans un travail de réflexion, d'écriture, de réalisation, de montage, encadrés par des professionnels, pour réaliser un court métrage. L'ensemble du processus de formation-crédation est prévu sur un volume de 10 ateliers de 3 heures de mai à septembre 2022.

Deux jeunes femmes du groupe 2021, en grande précarité financière, ont bénéficié de la bourse de l'Institut international de l'image et du son pour 2021-2022 car elles ont réussi le concours d'entrée, pour respectivement 3 et 4 années de scolarité entièrement offertes, afin d'obtenir un titre certifié par l'Etat.

Bordeaux Métropole est sollicité cette année pour un soutien financier de 5 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 17 500 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2021	Budget 2022
Budget global	12 913 €	17 500 €
% de participation de BM au titre du FAJ / Budget global	3 500 € soit 27,10 %	5 500 € soit 31,4 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Conseil Régional : 3 000 € soit 23,20% Ville de Bordeaux : 5 000 € soit 38,70 % Mission Locale : 1 413 € soit 11 %	Conseil Régional : 3 000 € soit 17,1 % Etat : 1 500 € soit 8,6 % Ville de Bordeaux : 6 000 € soit 34,3 % Missions Locales : 1 500 € soit 8,6 %
Charges de personnel / budget global	840 € soit 6,5 %	589 € soit 3,4 %

➤ **La Web radio**, est un projet porté par l'association mission locale Technowest. L'action a pour objectif d'offrir un espace de parole pour les jeunes et professionnels et d'être un relais d'information pour les 18/25 ans accompagnés par les missions locales. La web radio est un outil concret pour travailler sur les techniques liées à ces médias, développer des partenariats et construire un réseau. Grâce aux subventions 2021, la radio fonctionne 24H/24 et 10 jeunes inscrits en service civique l'anime.

Cette année, l'idée principale est de proposer des ateliers de pairs à pairs : 10 jeunes qui animent et encadrent avec l'appui d'un professionnel, des ateliers d'expression pour une cinquantaine d'autres jeunes (ateliers d'écriture, expression orale, recherche des sujets à traiter, rencontre avec les partenaires et acteurs du territoire, montage des chroniques...) afin de recueillir la parole de ces derniers, l'exploiter pour développer l'offre de service et ainsi aider à faire évoluer les politiques publiques.

Bordeaux Métropole est sollicité cette année pour un soutien financier de 5 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 35 663 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2021	Budget 2022
Budget global	22 806 €	35 663 €
% de participation de BM au titre du FAJ/ Budget global	5 000 € soit 21,9%	5 000 € soit 14 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Organismes sociaux : 2 000 € soit 8,8 % Communes : 3 500 € soit 15,3 % Mission locale Technowest : 12 306 € soit 54 %	Communes : 4 000 € soit 11,2 % Mission locale Technowest : 26 663 € soit 74,8 %
Charges de personnel / budget global	19 446 € soit 85,3 %	31 519 € soit 88,4 %

➤ **ENTR-AUTRES** : Entr-autres est une association d'insertion socio-professionnelle, ancrée dans l'innovation sociale et implantée sur la métropole de Bordeaux.

La mission de l'association est de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de faire leurs premiers pas dans le monde du travail.

La subvention du Fonds d'Aide aux Jeunes 2022 a pour objet de soutenir financièrement les jeunes décrocheurs en stage chez Entr-autres sous forme de gratification, afin qu'ils puissent couvrir à minima leurs besoins de base, dans le cadre de l'ensemble des actions de médiation d'insertion sociale et professionnelle. L'information, la coordination entre les différents acteurs agissant auprès de ces jeunes (Mission locale, foyer d'accueil et d'hébergement, structures médico-sociales ...) est également l'un des points travaillés par les référents de la structure avec les bénéficiaires.

Cette aide est répartie sur l'ensemble des 3 projets de l'association :

- réciprocité [vente de jus frais pressés sur les quais en binôme],
- service Traiteur [cuisine aux normes professionnelles agréée par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP)],
- auto'nomme [service de livraison des plats préparés en liaison froide à vélo].

En 2021, 75 jeunes ont été aidés dont 23 % résidant en quartier politique de la ville. Ce projet est une opportunité pour garantir à ces jeunes une première expérience professionnelle dans le respect des normes et réaffirmer la place de chacun dans ces temps incertains.

Pour 2022, l'association compte accueillir 80 bénéficiaires et sollicite le soutien financier de Bordeaux Métropole à hauteur de 12 000 € selon un budget prévisionnel de 222 858 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2021	Budget 2022
Budget global	209 083 €	222 858 €
% de participation de BM au titre du FAJ/budget global	10 000 € soit 4,8 %	12 000 € soit 5,44 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Etat : contrat territorial d'accueil, aide covid et aide France active : 24 330 € soit 11,6 % Etat politique de la ville : 6 900 € soit 3,3 % Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) : 3 554 € soit 1,7 % Région nouvelle Aquitaine : 26 000 € soit 12,4 % Bordeaux Métropole (fonds de réserve / fonds de soutien covid /ESS/Politique de la ville) :	Etat : contrat territorial d'accueil : 10 000 € soit 4,5 % Etat politique de la ville : 10 000 € soit 4,5 % Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) : 3 542 € soit 1,6 % Région nouvelle Aquitaine : 23 000 € soit 10,3 % Conseil départemental : 10 000 € soit 4,5 %

	<p>22 800 € soit 10,90 %</p> <p>Ville de Bordeaux : 27 000 € soit 12,9 %</p> <p>Ville de Cenon : 2 400 € soit 1,2%</p> <p>Aides privées : 18 137 € soit 8,7 %</p> <p>Emploi aidé : 8 512 € soit 4,1 %</p> <p>Agence du Service Civique : 873 € soit 0,4 %</p>	<p>Bordeaux Métropole (Politique de la ville) : 10 000 € soit 4,5 %</p> <p>Ville de Bordeaux : 23 500 € soit 10,50 %</p> <p>Ville de Cenon : 500 € soit 0,22 % Ville de Floirac : 500 € soit 0,22 % Ville de Lormont : 500 € soit 0,22 %</p> <p>Aides privées : 40 000 € soit 17,9%</p> <p>Emploi aidé : 8 876 € soit 4 %</p> <p>Agence du Service Civique : 2000 € soit 0,9 %</p>
Vente de produits finis	58 577 € soit 28 %	68 440 € soit 30,7 %
Charges de personnel / budget global	131 704 € soit 63 %	133 184 € soit 59,8 %

Cependant, la structure nous ayant signalé n'avoir pas tout utilisé pour les gratifications en 2021, il est proposé de maintenir la subvention du FAJ à hauteur de 10 000 € pour 2022, soit à l'égal de l'année précédente.

➤ **Foundiougne** : Mission Locale Technowest

Dans le cadre de son action de mobilisation auprès des jeunes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, la Mission locale technowest souhaite conduire une action fédératrice destinée aux jeunes dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle. Ce projet a pour objectifs de mobiliser les jeunes les plus défavorisés et éloignés de l'emploi, et très peu investis dans un parcours d'insertion, en leur permettant de redonner du sens à leur projet de vie. Elle consiste à construire avec eux, un projet de mobilité à l'international. Ce séjour d'un mois, a pour vocation la rénovation de « la maison de l'outil » de Foundiougne au Sénégal, ville de 8 500 habitants (Centre ouest), destinée à la formation professionnelle dans le bâtiment, notamment les métiers de la métallurgie, en collaboration avec un groupe de jeunes volontaires sénégalais.

Experte dans ce type de projet, la Mission locale Technowest avait sollicité une subvention en 2020 auprès du FAJ de 5 000 € dans le cadre de cofinancements, pour reconstruire une école primaire, également au Sénégal dans le village de Dionewar (ouest du Sénégal) avec 10 jeunes français très désinsérés. Actuellement, riches de cette expérience, ils sont tous en emploi sur la Métropole, dont les $\frac{3}{4}$ à temps plein.

Le projet Foundiougne a enfin pour objectif, de développer des échanges et des rencontres entre jeunes, propices à s'initier à la vie en collectivité, à construire des réseaux personnels et professionnels, à développer son autonomie et la construction de soi.

L'action 2022 concerne douze jeunes de la Métropole entre 18 et 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2022
Budget global	68 680 €
% de participation de BM au titre du FAJ / Budget global	5 000 € soit 7,25 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Conseil Régional : 25 000 € soit 36,30% Communes du territoire : 6 000 € soit 8,8 % Département : 5 000 € soit 7,25 % Aide privée : 1 500 € soit 2,2 % Autofinancement de la Mission locale : 26 180 € soit 38,20 %
Charges de personnel / budget global	22 000 € soit 32 %

2. Santé

➤ **Association Addictions France, anciennement association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA)** : Programme Tendances alternatives festives (TAF)

Le programme TAF existe depuis 10 ans et est aidé dans le cadre du FAJ depuis 2020. L'action consiste en la prévention et la réduction des risques sous forme de « maraudes » dans les rues. Le programme TAF est réalisé par des volontaires en service civique, encadrés par des professionnels de l'association Addiction France (coordinatrice, infirmière diplômée d'Etat et animateurs de prévention).

Le dispositif est opérationnel les jeudis, vendredis et samedis de 21H à 1H30 au niveau :

- du tramway ligne B - traversée des communes de Pessac et Talence,
- sur le secteur de Bordeaux centre, de la place de la victoire jusqu'aux quais de la rive gauche (Platanes), en passant par toutes les places fréquentées par les jeunes de Bordeaux et sa Métropole.

L'action permet la sensibilisation des jeunes avec la technique du « aller vers » en les questionnant sur leur santé et les conduites à risque ou addictives. Ceci permet aux équipes d'accrocher l'intérêt des jeunes et de mener des échanges bienveillants en lien avec leur mal-être psychologique, le confinement et leurs consommations diverses. Du matériel de réduction des risques est distribué en fonction des problématiques identifiées.

Chaque mois, plus de 500 jeunes sont abordés et sensibilisés par 16 volontaires en service civique. Le public rencontré se situant principalement entre 14 et 25 ans. En 2021, des maraudes ont été annulées pour cause de covid chez les intervenants. Elles seront reportées en 2022, sur le temps estival, propice à l'afflux des sorties chez les jeunes bénéficiaires.

Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 147 000 €, parfaitement similaire à celui de l'an dernier.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2021	Budget 2022

Budget global	147 000 €	147 000 €
% de participation de BM au titre du FAJ / Budget global	20 000 € soit 13,60 %	20 000 € soit 13,60 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Etat : 35 000 € soit 23,80 % Agence régionale de santé (ARS) 46 000 € soit 31,30 % Ville de Bordeaux 20 000 € soit 13,60 % Agence du service civique 9 600 € soit 6,54 % Pacte de Cohésion Sociale : 11 400 € soit 7,76 % Prestation de services : 5 000 € soit 3,40%	Etat : 35 000 € soit 23,80 % Agence régionale de santé (ARS) 46 000 € soit 31,30 % Ville de Bordeaux 20 000 € soit 13,60 % Agence du service civique : 9 600 € soit 6,54 % Pacte de Cohésion Sociale : 11 400 € soit 7,76 % Prestation de services : 5 000 € soit 3,40 %
Charges de personnel / budget global	113720 € soit 77,36 %	113 720 € soit 77,36 %

➤ **Le Comité d'Étude et d'Information sur la Drogue et les Addictions (CEID)** : Dans le cadre du dispositif mobile de prévention « Hangover café », l'association organise des tournées et des maraudes sur les lieux fréquentés par de jeunes métropolitains la nuit. Ce projet s'articule autour de différents objectifs :

- offrir un espace de repos, d'évaluation et d'information par le biais d'un bus qui se déplace sur 3 secteurs : Victoire, Bassin à Flot, quai de Paludate,
- proposer des prestations gratuites de réductions des risques,
- sensibiliser les jeunes via les maraudes en soirée,
- organiser via les réseaux sociaux des campagnes de prévention et d'information en direction des jeunes.

Trois personnes en service civique se relaient le week-end avec la présence également de 2 agents de sécurité, un animateur et une infirmière.

Le programme est soutenu dans le cadre du FAJ depuis 2018. Même durant la pandémie, c'est plus de 18 000 jeunes de la Métropole et au-delà, qui ont été rencontrés en 2021.

Hangover café fait partie du groupe de travail « Bordeaux la Nuit » pour lequel les financeurs dont le FAJ, se réunissent mensuellement.

Bordeaux Métropole est sollicité pour 20 000 € (la somme est toujours la même depuis 5 ans) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 128 480 € qui reste inchangé depuis 2021.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2021	Budget 2022
Budget global	128 480 €	128 480 €
% de participation de BM au titre du FAJ /	20 000 € soit 15,56 %	20 000 € soit 15,56 %

Budget global		
% de participation des autres financeurs / budget global	<p>Ville de Bordeaux : 35 000 € soit 27,25 %</p> <p>Aides privées : 3 480 € soit 2,70 %</p> <p>Etat : 70 000 € soit 54,49 %</p>	<p>Ville de Bordeaux : 35 000 € soit 27,25 %</p> <p>Aides privées : 3 480 € soit 2,70 %</p> <p>Etat : 70 000 € soit 54,49 %</p>
Charges de personnel / budget global	79 179 € soit 59,33 %	80 683 € soit 62,79 %

Modalités de versement des subventions

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, les subventions seront versées forfaitairement en une seule fois.

Bénéficiaire	Montant attribué
MISSION LOCALE TECHNOWEST - Web radio	5 000 €
MISSION LOCALE TECHNOWEST - Foundiougne	5 000 €
MISSION LOCALE BX AVENIR JEUNE - Mano	5 500 €
ENTR-AUTRES	10 000 €
COMITE ETUDE INFO DROGUE CEID	20 000 €
ANPAA	20 000 €

Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2024, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le budget définitif signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds,
- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du Code de commerce,
- le rapport d'activités ou rapport de gestion.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Enfin, l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci

répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2017-181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),

VU la délibération n°2020-461 du 27 novembre 2020 portant sur le nouveau règlement d'intervention du FAJ métropolitain,

VU les demandes de subvention formulées par les associations Mission locale Technowest, Mission locale de Bordeaux, l'association Entr'autres, le Comité d'information et d'étude sur les drogues (CEID), l'association addictions France,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole au titre de sa compétence Fonds d'aide aux jeunes participe au financement d'actions collectives pour les jeunes,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre du Fonds d'aide aux jeunes pour les actions collectives du premier semestre 2022 aux porteurs de projets pour un montant total de 65 500 €,

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes, soit 65 500 € sur le budget principal 2022 – chapitre 65, compte 65748, fonction 424,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU